

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 14 novembre 2017 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Robert Auclair	Louise Côté	Normand Morin
Sylvain Hamel	André Rainville	Pierre Brien

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

17.11.1

Ouverture de la séance ordinaire du 14 novembre 2017

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h05, après avoir constaté le quorum.

17.11.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 novembre 2017

Il est proposé par madame Louise Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, Monsieur le Maire n'a pas voté.
Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 14 novembre 2017.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 novembre 2017.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 3 et 5 octobre 2017.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
6. **AVIS DE MOTION**
 - 6.1 Modification du règlement sur la tenue des séances du Conseil.
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Adoption des comptes à payer pour octobre 2017.
 - 7.2 Publicité - Le Semainier Paroissial.
 - 7.3 Subvention du MTMDET – rue Des Cèdres.
 - 7.4 Subvention du MTMDET – rue Shaw Ouest.
 - 7.5 Cotisation annuelle à l'UMQ.
 - 7.6 Quote-part – Achat regroupé d'assurances – UMQ.
 - 7.7 Commandite – Opération Nez rouge.
 - 7.8 Avenant de modification #4 – Caserne.
 - 7.9 Avenant – Clinique – St-Pierre & Tremblay.
 - 7.10 Avenant – Passerelle Stevens.
 - 7.11 Avenant de modification – Bâtiment parc des Générations.
 - 7.12 Directive de changement – Pré-Sec.
 - 7.13 Ordre de changement 1 à 12 – Pré-Sec.

8. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 8.1 Contrôle animalier – SPA des Cantons.
 - 8.2 Contrat de service Pepsi – Aréna.
 - 8.3 Contrat de service Molson – Aréna.
 - 8.4 Achat de borne de recharge électrique.
 - 8.5 Achat d'ordinateurs portables pour les élus.
9. **SERVICE DU GREFFE**
 - 9.1 Appui Projet de serre – L'Exit.
 - 9.2 Autorisation de signature – Services publics rue Nadeau.
 - 9.3 Autorisation d'émission de cartes de crédit.
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 PIIA – Enseigne Bingo de la Paroisse.
 - 10.2 PIIA – Enseigne – Super Sagamie.
 - 10.3 PIIA – Rénovations – Maurice Pizza.
 - 10.4 Opération façade – Maurice Pizza.
11. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 11.1 Nomination du Maire suppléant.
 - 11.2 Embauche commis administratif multiservices temps partiel.
 - 11.3 Nomination d'une greffière-audiencière.
 - 11.4 Nominations aux différents comités.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

12. VARIA
13. LEVÉE DE LA SÉANCE du 14 novembre 2017.
14. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA MARDI, le 5 décembre 2017 À 19 HEURES.

Adopté

- 17.11.3 **Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour**
- Aucune intervention.
- 17.11.4 **Adoption des procès-verbaux des 3 et 5 octobre 2017**
Il est proposé par monsieur André Rainville et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des 3 et 5 octobre 2017 tels que présentés.
- 17.11.5 **Dépôt de documents**
- 17.11.5.1 **Dépôt des procès-verbaux du CCU.**
- 17.11.6 **Avis de motion**
- 17.11.6.1 **Avis de motion – Modification au règlement 704 portant sur la tenue des Séances du Conseil municipal.**

Monsieur Robert Auclair donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, de la modification du règlement 704 portant sur la tenue des Séances du Conseil municipal.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution.

17.11.7

Finance et administration

17.11.7.1

Comptes à payer.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois d'octobre 2017;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par Mme Simard.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2017 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

Adopté

17.11.7.2

Achat de publicité – Le semainier paroissial.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo achète, depuis plusieurs années, une publicité dans le semainier paroissial;

ATTENDU QUE Le coût d'une publication pour l'année est de 360.-\$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise l'achat d'une publicité dans le semainier paroissial au coût de 360.-\$

Adopté

17.11.7.3

Demande de subvention au ministère des transports – rue Des Cèdres.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a fait parvenir au ministère des transports une demande de subvention, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE Le ministère des transports du Québec a répondu favorablement à la ville de Waterloo, en lui octroyant une subvention de 20 000\$;

ATTENDU QUE La rue Des Cèdres est priorisée pour bénéficier de travaux d'amélioration.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20 000\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Que le Conseil municipal autorise son greffier à signer ladite demande de versement de la subvention de 20 000\$.

Adopté

17.11.7.4

Demande de subvention au ministère des transports – rue Shaw Ouest.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a fait parvenir au ministère des transports une demande de subvention, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE Le ministère des transports du Québec a répondu favorablement à la ville de Waterloo, en lui octroyant une subvention de 15 000\$;

ATTENDU QUE La rue Shaw Ouest est priorisée pour bénéficier de travaux d'amélioration.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 15 000\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Que le Conseil municipal autorise son greffier à signer ladite demande de versement de la subvention de 15 000\$.

Adopté

17.11.7.5

Cotisation annuelle UMQ.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo est membre de l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE L'UMQ réclame à ses membres une quote-part annuelle au montant de 2 764.57\$, laquelle propose également une tarification au Carrefour du capital humain au montant de 4 940.48\$.

ATTENDU QUE Ces montants incluent les taxes.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le versement de la quote-part
annuelle de l'Union des Municipalités du Québec qui s'élève au
montant de 2 764.57\$ taxes incluses.

Que le Conseil municipal autorise également le versement d'un
montant de 4 940.48\$ pour la tarification au Carrefour du capital
humain, pour un total de 7 705.05\$, taxes incluses.

Adopté

17.11.7.6

Programme d'achat regroupé d'assurances – Quote-part - UMQ.

ATTENDU QUE La Ville doit procéder au renouvellement de ses
assurances via le regroupement de l'Estrie
proposé par l'UMQ;

ATTENDU QUE La Ville doit également payer la quote-part de
l'UMQ, laquelle est au montant de 10 179.- \$,
représentant la quote-part du fonds de garantie
de l'assurance des biens attribuée à la
municipalité;

ATTENDU QUE Le montant de 3 141.- \$, représentant la quote-
part du fonds de garantie de l'assurance
responsabilité civile attribuée à la municipalité
doit également être payé;

ATTENDU QUE Les honoraires de l'UMQ, pour ces services
s'élèvent à 495.75\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le versement de 13 815.75 \$,
honoraires et taxes incluses en paiement des quotes-parts de l'UMQ
dans le dossier du Regroupement d'assurances.

Adopté

17.11.7.7

Commandite à Opération Nez Rouge.

ATTENDU QUE Chaque année, le Club optimiste met sur pied le
service Opération Nez rouge afin d'assurer un
raccourci sécuritaire pour les
automobilistes durant la période des Fêtes;

ATTENDU QU' En 2016, ce sont 103 raccourcis par 89
bénévoles qui ont été effectués par le service de
Waterloo;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal estime ce service essentiel
pour cette période de l'année.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal souhaite que la Ville soit partenaire officiel de l'Opération Nez rouge 2017 en versant un montant de 400\$ à l'organisme pour ses opérations qui se tiendront en décembre 2017.

Adopté

17.11.7.8

Avenant de modifications #4 - Caserne.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 18 avril 2017, le contrat était donné à Marieville Construction, de procéder à la transformation d'un bâtiment industriel en caserne de pompiers;

ATTENDU QUE Le 19 octobre 2017, l'architecte Julien Lanthier, de la firme Caroline Denommée, architecte émettait un quatrième avenant de modifications au montant de 29 094.10 \$, avant taxes, soit un montant de 33 450.94 \$ taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de l'avenant de modifications #4 émis le 19 octobre 2017 par l'architecte Julien Lanthier, pour un montant de 33 450.94 \$, taxes incluses.

Adopté

17.11.7.9

Avenant – Clinique – St-Pierre Tremblay.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 6 juin 2017, a octroyé à St-Pierre Tremblay le mandat de la réfection du stationnement avant de la nouvelle clinique, pour un montant de 46 811.83\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE, Conformément à l'entente intervenue entre la Ville et les propriétaires des lieux, il fut convenu que la Ville défraie les coûts de construction de 112 mètres de bordure de béton, 715 mètres² de pavage additionnel pour le lien entre les deux stationnements, l'ajout de cases supplémentaires, le marquage du stationnement et l'ensemencement de 321 mètres² avec 150mm de terre-végétale;

ATTENDU QUE Les travaux d'aménagement paysager seront effectués au printemps 2018.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, autorise le paiement de la facture de St-Pierre Tremblay au montant de 57 394.98\$ taxes incluses, étant entendu que, de ce montant, une somme de 2 398.96\$, taxes incluses est retenue jusqu'à la réalisation des travaux d'aménagement paysager, qui seront exécutés au printemps 2018.

Adopté

17.11.7.10

Avenant – Services professionnels – Passerelle Stevens.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 2 février 2016, un contrat de services professionnels a été donné à St-Georges Structures et Civil en prévision de la réfection de la passerelle Stevens;

ATTENDU QUE Ce contrat incluait certaines démarches auprès du Ministère du Développement Durable et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC) afin d'obtenir une autorisation de travaux en milieu hydrique;

ATTENDU QUE Les analystes du MDDELCC et de la Direction de la gestion du domaine hydrique ont demandé à la firme St-Georges Structures et Civil des documents complémentaires, lesquels ont exigé un travail supplémentaire de sa part;

ATTENDU QUE M. Simon Daigle a fait parvenir l'avenant au contrat 15305 au montant de 510\$ plus taxes, soit 586.37\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le paiement du montant de 586.37\$, taxes incluses, à St-Georges Structures et Civil pour l'avenant au contrat 15305.

Adopté

17.11.7.11

Avenant de modifications #1 à #3 – Bâtiment du Parc des Générations.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 7 février 2017, le contrat était donné à Caroline Denommée, architecte, de préparer les documents d'appel d'offres pour l'érection d'un bâtiment au parc des Générations;

ATTENDU QUE Le 20 juin 2017, contrat était donné à l'entrepreneur Comco afin de procéder à la construction dudit bâtiment pour un montant de 179 361\$, taxes incluses;

ATTENDU QU' En date du 9 novembre 2017, l'architecte Caroline Denommée a remis au Directeur général les avenants de modification 1 à 3, lesquels totalisent un montant de 5 128.61\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le paiement des avenants de modifications #1 à 3 émis le 9 novembre 2017 par l'architecte Caroline Denommée, pour un montant de 5 128.61 \$, taxes incluses.

Adopté

17.11.7.12

Directive de changement – Pré-Sec.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 18 août 2015, a octroyé à Les Consultant SM inc. le mandat de services professionnels et de surveillance des travaux dans le cadre de la réfection de la rue Du Pré-Sec, pour un montant de 126 488.03\$ taxes incluses;

ATTENDU QU' À ce mandat doivent être ajoutés les essais de laboratoire, lesquels comprennent 6 analyses complètes d'un mélange d'enrobé bitumineux de type I-LC;

ATTENDU QUE Le coût pour une analyse complète est de 220\$, incluant un essai d'aptitude au compactage.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, autorise le paiement de la directive de changement de Consultants S.M. au montant de 1 517.67\$ taxes incluses pour faire l'analyse et le contrôle qualitatif des enrobés bitumineux.

Adopté

17.11.7.13

Ordres de changement 1 à 12 – Pré-Sec.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 18 août 2015, a octroyé à Les Consultant SM inc. le mandat de services professionnels et de surveillance des travaux dans le cadre de la réfection de la rue Du Pré-Sec, pour un montant de 126 488.03\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE Certains éléments sont survenus durant l'exécution du contrat entraînant une modification du coût initial;

ATTENDU QUE Consultants SM Inc. a fait parvenir les ordres de changement #1 à #12 totalisant un montant de 21 721.92\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur des travaux publics, autorise le paiement des ordres de changement de Consultants S.M. au montant de 21 721.92\$ taxes incluses.

Adopté

17.11.8

Adjudication de contrat

17.11.8.1

Service de contrôle animalier.

ATTENDU QUE Certains besoins concernant le contrôle animalier ne peuvent pas être pris en charge par la municipalité et requièrent des équipements, procédures, produits et formations spécialisés;

ATTENDU QUE La municipalité fait déjà affaire avec la SPA des Cantons depuis plusieurs années et est satisfaite des services offerts. La SPA des Cantons est le seul organisme de la région à offrir ce type de services aux municipalités;

ATTENDU QUE La SPA des Cantons a présenté une soumission pour le renouvellement de contrat de services;

ATTENDU QU' Après analyse de cette soumission, nous notons une légère augmentation de certains services comparativement à l'an passé, mais en général, les prix demeurent semblables et raisonnables pour ce type de services.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du Directeur en urbanisme, accepte la soumission de SPA des Cantons et renouvelle le contrat de service de la Ville avec cette firme jusqu'au 1^{er} août 2018. Ne pouvant pas déterminer à l'avance les services qui seront requis, un montant de \$ 5 000.00 est demandé à ce poste budgétaire pour 2018.

Adopté

17.11.8.2

Entente avec Pepsi.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, pour l'aréna, détient une entente d'exclusivité avec Pepsi depuis plusieurs saisons;

ATTENDU QUE Les responsables de l'aréna sont satisfaits des ententes et du service obtenus de ce fournisseur.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise M. Yves Gagnon à renouveler l'offre de Pepsi et à signer les documents à sa prise d'effet.

Adopté

17.11.8.3

Molson - Aréna.

ATTENDU QUE Nous avons une entente d'exclusivité avec la Brasserie Molson depuis déjà plusieurs saisons;

ATTENDU QUE Toutes les ententes avec les organismes utilisant l'aréna Jacques-Chagnon seront reconduites pour la durée de la présente;

ATTENDU QUE La Brasserie Molson nous fait une proposition assortie de rabais intéressants sur les produits qu'elle offre;

ATTENDU QUE La Brasserie Labatt, suite à notre demande de soumission pour ce service, n'a pas fait d'offre.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte l'entente avec la Brasserie Molson pour la période 2017 – 2018, entente qui peut être reconduite pour deux périodes annuelles supplémentaires.

Adopté

17.11.8.3

Achat de bornes de recharge électrique.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, dans le cadre du Plan d'action en développement durable, s'est engagée à installer sur son territoire des bornes de recharge électrique pour ce type de véhicule;

ATTENDU QU La compagnie AddENERGIE offre de fournir à la Ville trois bornes électriques régulières de 240 V;

ATTENDU QUE Le coût total de ces acquisitions est de 14 159.75\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'achat de trois bornes électriques auprès d'AddENERGIE pour un montant de 14 159.75\$, taxes incluses.

Adopté

17.11.8.5

Acquisition d'ordinateurs portables pour les élus.

ATTENDU QU' Un nouveau conseil municipal a été élu, le 5 novembre 2017;

ATTENDU QUE La Ville a mis en place, en 2008, le Conseil sans papier;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu de doter chacun des élus d'un ordinateur portable comme outil de travail entre autres, pour les séances plénières et du Conseil;

ATTENDU QUE Mme Brigitte Deslandes est allée en appel d'offres auprès de notre fournisseur informatique, MS Geslam et que ce dernier a déposé une soumission au montant de 6 738.47\$, taxes

incluses pour l'acquisition de 6 ordinateurs portables.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'acquisition de 6 ordinateurs portables pour les membres du conseil municipal, auprès de MS Geslam, au montant de 6 738.47\$, taxes incluses, étant entendu que cet équipement demeure la propriété de la municipalité, payable à même le fonds de roulement sur 5 ans.

Adopté

17.09.9

Service du greffe

17.11.9.1

Fonds de développement des communautés – Maison des Jeunes.

ATTENDU QUE La Maison des Jeunes l'Exit de Waterloo désire présenter un projet dans le cadre du Fonds de développement des communautés;

ATTENDU QUE Le projet consiste à ériger une serre afin d'initier les jeunes à l'horticulture;

ATTENDU QUE Cette initiative cadre bien dans le Plan de développement durable dont la Ville de Waterloo s'est dotée.

En conséquence
il est proposé par monsieur Sylvain Hamel
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal appuie la Maison des Jeunes l'Exit de Waterloo dans sa démarche afin d'obtenir une subvention dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de développement des communautés pour son projet.

Adopté

17.11.9.2

Autorisation de signature – Services publics – Rue Nadeau (Parc industriel).

ATTENDU QUE Le Parc industriel est en voie de développement et que certaines conventions devront être signées avec les fournisseurs de services publics.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer tout document visant la fourniture et l'installation de réseaux de distribution de services publics pour le Parc industriel, via la rue Nadeau.

Adopté

17.11.9.3

Autorisation d'émission de cartes de crédit.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détenait quatre cartes de crédit soit, une pour le Maire, une pour le Directeur général, une pour le Directeur des travaux publics et une pour la Trésorière;

ATTENDU QUE Les cadres qui avaient besoin d'effectuer des achats devaient emprunter la carte du DG ou de la Trésorière et qu'il devenait très difficile de savoir qui avait effectué tel ou tel achat;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu de doter chaque cadre d'une carte de crédit à son nom afin de mieux contrôler les dépenses;

ATTENDU QUE Le nouveau Maire doit également se faire émettre une carte à son nom.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'émission de cartes de crédit aux noms et montants suivants :

Jean-Marie Lachapelle	5 000\$	Louis Verhoef	5 000\$
Suzanne Simard	5 000\$	Brigitte Deslandes	2 000\$
Marc Cournoyer	2 000\$	Patrick Gallagher	2 000\$
Mathieu St-François	2 000\$		
Yves Gagnon	10 000\$ (carte d'essence)		

Adopté

17.11.10

Aménagement et urbanisme

17.11.10.1

PIIA – enseigne - Bingo Paroisse St-Bernardin, 5005, Foster.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité afin d'installer une nouvelle enseigne sur le terrain du Presbytère St-Bernardin au 5005, rue Foster;

ATTENDU QUE La Paroisse retirera son autre enseigne « Coup de pouce et Comptoir familial » et que la nouvelle sera située sur le terrain avant du Presbytère St-Bernardin;

ATTENDU QUE L'enseigne proposée « Bingo Paroisse St-Bernardin » respecte les exigences du PIIA et du règlement de zonage ;

ATTENDU QUE L'enseigne, sur poteau de cèdre de 96 pouces, sera faite d'une enseigne principale et d'une seconde en dessous. L'enseigne principale est de 32" x 48", elle est gravée, recto seulement, le lettrage « Bingo Paroisse St-Bernardin » est gravé en V et il s'agit d'un « zip track » pour la date. En dessous, l'enseigne est de 20" x 48" avec du lettrage de vinyle.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte la proposition
d'enseigne pour la Paroisse St-Bernardin, telle que soumise.

Adopté

17.11.10.2

Demande PIIA, enseigne, Super Sagamie, 4, rue Nord.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité afin
d'installer une nouvelle enseigne pour le
dépanneur Super Sagamie, et ce, sur le bâtiment
du 4, rue Nord ;

ATTENDU QUE L'enseigne proposée « Super Sagamie »
respecte les exigences du PIIA et du règlement
de zonage ;

ATTENDU QUE L'enseigne proposée est d'une dimension de
3,42 m² (148" de large par 36" de haut). Le
boitier de fond en aluminium Vicwest est de
couleur lin antique, lettrage surélevé et section en
haut à gauche jaune et rouge surélevé. Les
lettres individuelles d'aluminium sont fixées et
peintes noires et l'éclairage est de type channels
inversé DEL.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte la proposition
d'enseigne commerciale du dépanneur Super Sagamie du 4, rue
Nord, telle que soumise.

Adopté

17.11.10.3

PIIA – rénovation - Maurice Pizza, 5765 à 5773, rue Foster.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité afin
de rénover la façade avant et latérale gauche du
bâtiment 5765 à 5773, rue Foster;

ATTENDU QUE La zone où se trouve le bâtiment est régie par le
règlement sur les PIIA (zone C-15);

ATTENDU QUE Les travaux : rénovation complète de la verrière
(nouvelle structure de même dimension que
l'ancienne, isolation 4 saisons, nouveau toit de
tôle noire pré-peinte en usine, bas des murs en
bois ainsi que dans la corniche du toit de tôle),
peinturer la brique sur le mur latéral gauche de
couleur gris pâle, remplacement des quatre (4)
auvents pour des nouveaux de couleur noire. Sur
la façade avant, la brique rose du bas du mur
sera peinte gris foncé, le vieux CanExel sera
retiré et remplacé par du bois horizontal afin de
délimiter la section commerciale du rez-de-

chaussée de la section résidentielle au 2^e étage, la brique du 2^e étage sera recouverte d'un aluminium avec design bois de couleur grise et un avant-toit de tôle noire pré-peinte en usine sera ajouté au-dessus de l'entrée du milieu (locataires) avec la même profondeur et même hauteur que les auvents;

ATTENDU QUE Les membres du CCU sont en accord avec les travaux proposés.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte les plans de rénovation du bâtiment situé au 5765 à 5773, rue Foster, tels que soumis.

Adopté

17.11.10.4

Opération façade, rénovation, Maurice Pizza, 5765 à 5773, rue Foster.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité afin de rénover la façade avant et latérale gauche du bâtiment 5765 à 5773, rue Foster. Ces deux façades sont admissibles au programme de subvention Opération façade;

ATTENDU QUE La zone où se trouve le bâtiment est régie par le règlement sur les PIIA (zone C-15) et que le bâtiment et les travaux sont admissibles au programme de subvention;

ATTENDU QUE La demande est accompagnée de photos et des soumissions détaillées;

ATTENDU QUE Les membres du CCU sont en accord avec les travaux proposés et qu'ils ont recommandé les plans et matériaux. Ils considèrent que les travaux représentent une amélioration de l'aspect du bâtiment et permettront de conserver le bâtiment;

ATTENDU QUE Le comité consultatif d'urbanisme a agi à titre de comité Opération façade dans ce dossier.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, réserve la somme de 10 000 \$ du budget Opération-façade 2017, reporté.

Que la présente résolution n'exempte pas les propriétaires de se conformer à l'ensemble des conditions dudit programme.

Adopté

17.11.11

Ressources humaines

17.11.11.1

Nomination d'un maire suppléant pour une période de 6 mois à compter du 15 novembre 2017 jusqu'au 31 mai 2018 et remplaçant du maire à la MRC.

Il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal nomme madame Louise Côté mairesse suppléante pour une période de 6 mois, soit du 15 novembre 2017 jusqu'au 31 mai 2018.

Madame Côté est également mandatée pour remplacer monsieur le Maire à la table de la MRC de la Haute-Yamaska en l'absence de celui-ci.

Adopté

17.11.11.2

Commis multiservices.

ATTENDU QUE Le 1^{er} janvier 2017, une employée au poste de commis multiservices est passée à un horaire réduit à 3 jours/semaine, tel que permis par la convention collective en matière de préretraite;

ATTENDU QU' Une employée du département de la Cour municipale se prévaudra également d'un horaire réduit de préretraite;

ATTENDU QUE Ces jours d'absence doivent être comblés et que la Ville est allée en offre d'emploi pour un poste de commis administratif multiservice à raison de 18 heures par semaine;

ATTENDU QUE 5 candidates ont été rencontrées en entrevue et qu'une d'entre elles s'est démarquée, savoir madame Élisabeth Lamarche.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal procède à l'embauche de Mme Élisabeth Lamarche au poste de commis multiservices à temps partiel, conformément aux conditions prévues pour ce type de poste.

Adopté

17.11.11.3

Nominations d'une greffière-audicière.

ATTENDU QUE La Cour municipale de Waterloo ne compte que deux employées permanentes, dont une seule est greffière audicière;

ATTENDU QUE Dans le cadre de la gestion de la Cour municipale, il y aurait lieu de nommer une seconde greffière audicière afin de combler ce poste, dans l'éventualité d'une absence de la première, un jour d'audience.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal procède à la nomination de madame Julie Anne Vallières à titre de greffière audiencière pour la Cour municipale.

Adopté

17.11.11.4

Nominations des membres du Conseil aux différents comités.

ATTENDU QUE La Ville doit nommer les membres du Conseil qui siégeront aux différents comités en place.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

De mandater les personnes suivantes pour siéger aux comités en place, savoir :

- Comité des finances, ressources humaines et développement économique : Louise Côté et André Rainville
- Comité des travaux publics : Normand Morin et Robert Auclair;
- Comité des loisirs et culture : Normand Morin et Sylvain Hamel;
- Comité de la sécurité publique : Pierre Brien et Robert Auclair;
- Comité Consultatif en urbanisme : Robert Auclair et André Rainville;
- Office municipal d'habitation : Sylvain Hamel et Normand Morin.

Ces nominations font l'objet d'un mandat de quatre ans.

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

Monsieur Paul-Émile Métivier, 250, rue Bellevue, demande si le nouveau Conseil va poursuivre la réfection des rues.

Monsieur Yves Guay, 8, rue Mario, demande à s'adresser au Conseil durant 5 minutes au lieu du 3 minutes habituel, ce qui lui est accordé. Comme aucune question n'a été posée après 10 minutes de commentaires, monsieur le Maire lève la séance.

17.11.12

Varia

17.11.13

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 14 novembre 2017 est levée à 20H03.

17.11.14

Prochaine assemblée

Mardi, le 5 décembre 2017 à 19 heures.

Maire

Greffier